

Identité :	Profession :	N°adhérent :
------------	--------------	--------------

Evénements exceptionnels intervenus au cours de cette année à préciser :

Avez-vous cessé votre activité au cours de cette année ? non oui Si oui, à quelle date ?/..... /20 ..

Exercez-vous une autre activité par ailleurs ? non activité salariée autre

Les frais afférents à cette activité doivent être exclus de la déclaration n°2035.

Avez-vous fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de cette année ? non oui Si oui, envoyer une copie de la notification à l'ARAPL

Connaissez-vous des difficultés économiques ou financières qui vous placent dans une des situations ci-dessous ?

difficultés de trésorerie procédure de sauvegarde Si oui laquelle :

autre : préciser

Locaux professionnels - adresses

Codification

Local n°1 :	
Local n°2 :	

(1) En propriété inscrit au registre des immobilisations - (2) En propriété non inscrit au registre des immobilisations sans versement de loyer à soi-même
(3) En propriété non inscrit au registre des immobilisations avec versement de loyer à soi-même - (4) En location auprès d'un tiers
(5) En location auprès d'une SCI dont je suis membre (6) A usage gratuit - (7) En crédit bail - (8) Absence de local professionnel

OG92 - TVA : concordance entre la déclaration n°2035 et les déclarations de TVA

les données des tableaux ci-dessous doivent être conformes aux déclarations de TVA déposées à l'Administration

Si la totalité des recettes est exonérée de TVA, cocher la case (*)

Régime de TVA (cocher une seule case) : Régime simplifié d'imposition (déclaration CA12) OU Régime réel normal (déclarations CA3)

RECETTES

Base HT des recettes sur la déclaration n°2035 (**)	Taux de TVA	Montant de la TVA = ① x ②	Base HT des recettes (**) figurant sur la ou les déclarations de TVA	Montant de la TVA sur la déclaration CA12 ou total des déclarations CA3 de l'année
	Exonérées (*)			
	En franchise			
	19,60%			
	5,50%			
	8,50%			
	2,10%			
	Autre taux			
	Acquisitions intracommunautaires			
	Régularisation en base de TVA			
Total base HT				
€	Total de la TVA afférente aux recettes brutes	(3) €	€	(4) €

Si la donnée (3) ≠ (4) justifiez l'écart : comptabilité tenue créances acquises et dépenses engagées, acquisitions intra communautaires ...

DEPENSES DONNANT LIEU A RECUPERATION DE TVA

Montant de la TVA figurant sur la déclaration 2035

Montant de la TVA sur la déclaration CA12 ou total des déclarations CA3 de l'année

TVA sur autres biens et services		
Autre TVA à déduire (régularisation)		
TVA sur immobilisations		
Total de la TVA déductible	(5) €	(6) €

Si la donnée (5) ≠ (6) justifiez l'écart : comptabilité tenue créances acquises et dépenses engagées, ...

Solde de TVA à payer en fin de période	TVA due (si (3) - (5) > 0)	Crédit de TVA (si (3) - (5) < 0)
	TVA due (si (4) - (6) > 0)	Crédit de TVA (si (4) - (6) < 0)

(*) Veuillez vous assurer que les conditions de droit, de fait et de forme de l'exonération de TVA sont réunies.

(**) Si la comptabilité est tenue TTC, ramener les bases HT

Identité :	Profession :	N°adhérent :	revenus 20 ..
------------	--------------	--------------	-------------------------

Gains divers

Nature :						Total ligne 6 - AF
Montant :						

Autres impôts

Taxe sur les salaires	Taxe foncière	Taxe/voiture de société	Formation	Autres	Total ligne 13 - BS

Véhicules utilisés à titre professionnel (à remplir seulement en cas de déduction de frais réels)

Désignation	Type ①	Mode de détention ②	% professionnel	Date de 1ère mise en circulation	Taux émission CO ₂ ③	Valeur TTC du véhicule

- ① **Type de véhicule :** (1) Tourisme - (2) Utilitaire - (3) Moto - (4) vélo, vélomoteur, scooter
 ② **Mode de détention :** (1) Propriété - (2) Crédit bail - (3) Location Longue Durée - (4) location courte durée ≤ 3 mois
 ③ **Taux d'émission de CO₂ :** voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004.

Autres frais divers de gestion

Nature :						Total ligne 30
Montant :						

Frais financiers

Intérêts / emprunts prof.	Agios de découvert	Frais de banque	Total ligne 31- BN

Médecins

Médecins remplaçants :
 En cas d'installation au cours de cette année, veuillez nous préciser la date :/..... / 20 ..

Médecins installés : codifiez votre situation par rapport à la convention médicale au cadre 1, page 2035 A de la déclaration :

C1 : conventionné secteur 1 sans droit à dépassement
C2 : conventionné secteur 1 avec droit à dépassement
C3 : conventionné secteur 2 honoraires libres
C0 : omnipraticien et spécialiste médical et chirurgical non conventionnés

Médecins secteur 1 : détaillez les déductions forfaitaires portées le cas échéant, à la ligne CL "divers à déduire" page 2035B
 Vérifiez les conditions d'application de ces déductions dans nos publications.

- montant déduit au titre de la déduction forfaitaire de 2%		}	Total case CQ - ligne CL
- montant déduit au titre de l'abattement conventionnel de 3% *			
- montant déduit au titre de l'abattement du Groupe III			

* Le cumul de l'avantage fiscal lié à l'adhésion ARAPL (dispense de majoration de 25%) est impossible avec la déduction forfaitaire de 3% et du groupe III (BOI 5 G-3-07 du 27.04.2007). La déduction de 3% est possible uniquement au titre de la 1ère année d'adhésion à une association agréée.
 Les recettes déclarées ligne AA sur la déclaration n°2035 sont les recettes encaissées enregistrées en comptabilité. Veuillez vérifier la cohérence des recettes déclarées avec le montant du SNIR ou identifier l'origine de l'écart.

Identité :	Profession :	N°adhérent :	revenus 20..
------------	--------------	--------------	-----------------

Pertes diverses

Nature : Total ligne 32 - BP

Montant :

Divers à déduire

(détail du poste, hors celui déjà fourni sur la 2035-B aux cases CS, AX, AW, CT, CU, CO, CI, CQ)

Nature : Total

Montant :

Divers à réintégrer

Si vous avez déduit la seule part professionnelle de la dépense sur la 2035, cochez ici

	Nature des frais mixtes et/ou des réintégrations	Total de la dépense	Montant déduit sur la déclaration n°2035	% part prof. déductible	Quote-part non déductible réintégrée comptablement OU	Quote-part non déductible à réintégrer sur la déclaration
	Salaires nets et charges sociales				<input type="checkbox"/>	
LOCAUX	Autres impôts				<input type="checkbox"/>	
	Loyers et charges de copropriété				<input type="checkbox"/>	
	Location de matériel et mobilier (hors véhicules)				<input type="checkbox"/>	
	Entretien réparations				<input type="checkbox"/>	
	Chauffage				<input type="checkbox"/>	
	Eau					
	Gaz, électricité					
	Assurances (hors véhicules)				<input type="checkbox"/>	
VEHICULES	Amortissement excédentaire / véhicule non déductible : (valeur véhicule - plafond en euros) x taux amortissement x prorata temporis	calcul :				
	Quote-part privée (salariée ou autre) sur l'amortissement restant déductible				<input type="checkbox"/>	
	Loyer excédentaire / véhicule non déductible : (valeur véhicule - plafond en euros) x taux amortissement du bailleur x prorata temporis	calcul :				<input type="checkbox"/>
	Quote-part privée (salariée ou autre) sur loyer restant déductible				<input type="checkbox"/>	
	Véhicules : quote-part privée (salariée ou autre) : carte grise - entretien-réparations - assurance carburant	calcul :				<input type="checkbox"/>
	Quote-part privée sur intérêts d'emprunt/véhicule				<input type="checkbox"/>	
AUTRES	CRDS & part non déductible CSG				<input type="checkbox"/>	
	Loi Madelin - part non déductible				<input type="checkbox"/>	
	Fournitures de bureau				<input type="checkbox"/>	
	Poste, télécommunications					
	Quote-part frais de repas non déductible	calcul :				<input type="checkbox"/>
	Intérêts d'emprunt (hors véhicule)					<input type="checkbox"/>
	Autres frais financiers + agios					<input type="checkbox"/>
	Réduction d'impôt pour frais de comptabilité	réintégrer les frais réellement payés dans la limite de 915 €				<input type="checkbox"/>
	Amendes et pénalités					<input type="checkbox"/>
	1/3 plus value nette à court terme antérieure dont l'imposition a été fractionnée sur 3 ans	à préciser :				<input type="checkbox"/>
	Moins-value quote-part privée					<input type="checkbox"/>
	Autres : à préciser :	_____ _____ _____				
Total divers à réintégrer ligne 36 - CC						

Identité :		Profession :		N°adhérent :		revenus 20 ..
------------	--	--------------	--	--------------	--	------------------

OGD2

**DECLARATION DU PROFESSIONNEL
DE L'EXPERTISE COMPTABLE
POUR LES REVENUS 20 ..**

Je soussigné [e] :

Dénomination du cabinet : _____

N°siret : _____

Adresse du cabinet : _____

DECLARE QUE LA COMPTABILITE DE :

Nom, prénom de l'adhérent : _____

Adresse professionnelle : _____

Profession : _____

adhérent de l'association agréée ARAPL Ile-de France : 6 bld des Capucines - 75009 PARIS (n°agrément : 205757)

- **est centralisée ou surveillée** conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis et que les déclarations fiscales communiquées à l'Administration fiscale et à l'association agréée sont le reflet de la comptabilité.
- **est conforme aux exigences de l'article 99 du CGI** (portez une croix dans la case adéquate) :

La **nomenclature comptable** prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978 ;

Le **plan comptable de la profession** de _____ prévu par (1) _____

retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées ;

non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées ;

Le **plan comptable général retraité** pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées ;

Le **plan comptable général non retraité** pour établir une déclaration selon les créances acquises et les dépenses engagées (en application de l'article 93 A du CGI).

La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

(1) référence aux dispositions réglementaires

Fait le _____ à _____

Nom du signataire ►

Signature ►

Collaborateur en charge du dossier : _____

Tél : _____

Courriel : _____

@ _____

Pour permettre à l'ARAPL de remplir sa mission d'Examen de Cohérence et Vraisemblance et sa mission d'analyse des informations économiques, comptables et financières, veuillez nous transmettre les documents suivants :

. Si vous tenez une comptabilité informatique : le **Tableau de Contrôle de Régularité** (TCR OG31) (page 5 de la F.R.C.) et une **balance** en mouvements et en soldes

ou

. Si vous tenez une comptabilité manuelle : la **balance de trésorerie - document de passage** (pages 6 et 7 de la F.R.C.)

} si vous ne pouvez pas dématérialiser ces documents, nous les envoyer papier

Les indicateurs dont nous avons besoin pour la mission d'analyse sont mis en évidence.



Tableau de contrôle de régularité (TCR) - OG31
prévu par l'Administration fiscale
 Extrait de la Documentation de base de l'Administration 5 J 212
 Reconstitution de la déclaration n°2035 au vu de la trésorerie

Code EDI TDFC	Montants issus de la comptabilité et de la déclaration n°2035 à reporter	montants
------------------	---	-----------------

AA	Solde comptable des comptes financiers professionnels au 31.12 ou à la fin de période d'imposition :			
	Banque n°1			Total :
	Banque n°2			
	Banque n°3			
	Espèces ou caisse			+
AB	Prélèvements personnels effectués			S O R T I E S
AC	Versements effectués au compte de la SCM durant l'année			
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année			
AE	Acquisition d'immobilisations (montant HT si TVA récupérable et si tenue HT)			
AF	Quote-part privée des dépenses mixtes payées par les comptes professionnels (si méthode nette)			
AG	TVA payée au Trésor dans l'année (1)			
AX	TVA récupérable sur achat d'immobilisations (1)			
AY	TVA récupérable sur biens et services (1)			
AZ	Autres dépenses patrimoniales (détail)			
AH	TOTAL A			

AJ	Solde comptable des comptes financiers professionnels au 01.01 ou en début de période d'imposition:			
	Banque n°1			Total :
	Banque n°2			
	Banque n°3			
	Espèces ou caisse			+
AK	Apports personnels effectués			E N T R E E S
AL	Quote-part de frais SCM (selon déclaration n°2036 - hors quot e-part amortissements)			
AM	Emprunt (capital reçu dans l'année)			
AN	Cession d'immobilisations (montant encaissé dans l'année)			
AW	TVA encaissée sur recettes (1)			
AP	Frais déduits dans la déclaration n°2035 non payés par les comptes financiers professionnels et frais forfaitaires n'ayant pas donné lieu à mouvement financier (ex : indemnités kilométriques, forfait blanchissage).			
BC	Autres recettes patrimoniales (détail)			
AQ	TOTAL B			

AR	RESULTAT THEORIQUE Doit correspondre à l'Excédent (CA) ou à l'Insuffisance (CF) page 2035 B		1
AS	Dépenses professionnelles déduites ligne BR (page 2035 A)	report BR	2
AT	Encaissements théoriques	(1) + (2)	3
AU	Recettes nettes déclarées ligne AG (page 2035 A)	report AG	4
AV	ECART entre recettes théoriques (3) et recettes déclarées (4)	(4) - (3) =	

La situation est a priori normale lorsque l'écart est nul. Si l'écart est différent de 0, merci d'en identifier l'origine.

(1) si comptabilité tenue HT

Les indicateurs dont nous avons besoin pour la mission d'analyse sont mis en évidence.

BALANCE DE TRESORERIE ET DOCUMENT DE PASSAGE

CONTRÔLE DES RECETTES

Ventilation financière des recettes

1 - Banque 1	
2 - Banque 2	
3 - Banque 3	
4 - Espèces ou caisse	
Autres	
TOTAL	A

comptes financiers
professionnels

A

RECETTES PROF.
D'EXPLOITATION

Ventilation des recettes par nature

	COMPTABILITE	EXTRA-COMPTABLE(1)	DECLARATION n°2035
5 - Recettes non soumises à TVA			
6 - Recettes soumises à TVA à 19,6 %			
7 - Recettes soumises à TVA à autre taux			AA
8 - Dépours encaissés			
9 - Produits financiers			AE
10 - Gains divers non soumis à TVA			
11 - Gains divers soumis à TVA			AF

+

RECETTES
PATRIMONIALES

12 - Apports personnels de l'exploitant (*)	
13 - Cessions d'immobilisations	
14 - Emprunts (montant du capital emprunté)	
TVA si comptabilité tenue HT :	
15 - TVA sur recettes	
16 - TVA sur cessions d'immobilisations	
17 - Virements internes (dépôts)	
18 - Divers	
TOTAL	A'

(*) ou apports des associés en cas de société d'exercice

A'

Nota : le total (A) doit être égal au total (A')

CONTRÔLE DES SOLDES COMPTABLES DES COMPTES FINANCIERS PROFESSIONNELS (1 + 2 - 3 = 4)

Comptes de trésorerie (ou comptes financiers)	Solde comptable (*) au 31/12 de l'année précédente = (1)	Totaux recettes de l'année = (2)	Totaux dépenses de l'année = (3)	Solde comptable au 31/12 de l'année = (4)
Banque 1				
Banque 2				
Banque 3				
Espèces ou caisse				
Autres				
TOTAUX		+A	-B	

(*) le solde comptable au 31.12 de l'année précédente constitue le solde comptable initial au 1er janvier de l'année.

Les écritures comptables sont-elles pointées avec les extraits de banque, ... et le solde comptable de chaque compte financier est-il rapproché de celui de l'extrait bancaire ?

oui non

Les opérations en espèces impliquent la tenue du compte financier caisse (son solde doit correspondre à la réalité des espèces disponibles).
Les centimes d'euros de la balance disparaissent sur la déclaration (arrondir à l'euro le plus proche)

CONTRÔLE DES DEPENSES

Ventilation financière des dépenses

1 - Banque 1	
2 - Banque 2	
3 - Banque 3	
4 - Espèces ou caisse	
Autres	
TOTAL	

comptes financiers professionnels

B

Ventilation des dépenses par nature

	COMPTABILITE	EXTRA-COMPTABLE (1)	DECLARATION n°2035	
5 - Débours				AB (2)
6 - Honoraires rétrocedés				AC (2)
7 - Achats				BA
8 - Salaires nets et avantages en nature				BB
9 - Charges sociales (salariales + patronales)				BC
10 - TVA payée si comptabilité TTC		(3)		BD (3)
11 - CET (CFE / CVAE)				JY
12 - Autres impôts				BS
13 - CSG déductible				BV
14 - Loyers et charges locatives				BF
15 - Location de matériel et mobilier				BG
- dont redevances collaboration				
16 - Entretien et réparations				BH
17 - Personnel intérimaire				
18 - Petit outillage				
19 - Chauffage, eau, gaz, électricité				BJ
20 - Honoraires non rétrocedés				
21 - Primes d'assurances				
22 - Frais de véhicules				BK
23 - Autres frais de déplacements				
24 - Charges sociales personnelles obligatoires (case BT)				BU
25 - Charges sociales personnelles facultatives (case BU)				
26 - Frais de réception, représentation et congrès				BM
27 - Fournitures de bureau et frais de documentation				
28 - Frais de correspondance et de téléphone				
29 - Frais d'actes et de contentieux				
30 - Cotisations syndicales et professionnelles				
31 - Autres frais divers de gestion				
32 - Frais financiers				BN
33 - Pertes diverses (impayés,...)				BP
34 - PEE (abondement)				CL (2)

Sous total + =

35 - Prélèvements personnels de l'exploitant (*)	
36 - Achats d'immobilisations	
37 - Remboursement d'emprunt (capital)	
TVA si comptabilité tenue HT :	
38 - TVA récupérable sur achat d'immobilisations	
39 - TVA récupérable/ dépenses (biens & services)	
40 - TVA payée au Trésor	
41 - Virements internes (retraits)	
42 - Appels de fonds S.C.M.durant l'année	
43 - Divers	
TOTAL	

(=) les débours

- **AB**

(=) les honoraires rétrocedés

- **AC**

(=) PEE (abondement)

- **CL**

= total BR sur la déclaration n°2035 A

= **BR**

(*) ou prélèvements des associés en cas de société d'exercice

TOTAL

B'

Nota : le total (B) doit être égal au total (B')

(1) **EXTRA-COMPTABLE**

Cette colonne sert de "tableau de passage". Elle est à compléter seulement s'il existe des différences entre les sommes de la balance et celles de la déclaration n° 2035, par exemple : quote-part de frais SCM issue de la déclaration n° 2036 de la SCM, déduction forfaitaire des frais de véhicules selon le barème kilométrique, forfait blanchissage, dépenses professionnelles non payées par les comptes financiers professionnels...

(2) Les débours, les honoraires rétrocedés et le PEE sont exclus du total des dépenses BR car déduits respectivement aux lignes AB - AC et CL sur la déclaration.

(3) Pour les assujettis à TVA tenant une comptabilité TTC, il y a lieu de porter sur la déclaration n°2035 à la ligne BD, la TVA reversée au Trésor + la TVA grevant les immobilisations ayant fait l'objet d'une imputation effective au cours de l'année.

DEPENSES PROFESSIONNELLES D'EXPLOITATION

DEPENSES PATRIMONIALES

N°adhérent : Dénomination du Groupement :

**DETAIL DES CHARGES PROFESSIONNELLES PERSONNELLES DES ASSOCIES
DE SOCIETES OU GROUPEMENTS D'EXERCICE**

Nom et prénom de l'associé : _____
Adresse du domicile : _____

Valeur des parts sociales dans votre patrimoine professionnel		<input type="text"/>	
Votre quote-part dans le résultat social en %		<input type="text"/>	
Montant en € de la quote-part vous revenant dans le résultat social →			A <input type="text"/>
DETAIL DE VOS CHARGES PROFESSIONNELLES PERSONNELLES			
Honoraires rétrocédés			} B
Impôts et taxes	CET (CFE / CVAE)		
	CSG déductible		
Frais de véhicules (trajets domicile/cabinet)			
Charges sociales personnelles déductibles	Obligatoires		
	Facultatives		
Frais financiers			
Autres (préciser la nature) :			
.....			
.....			
Total des dépenses →			(-) B <input type="text"/>
Déductions diverses (à préciser) :			} C
.....			
.....			
Réintégrations diverses (à préciser) :			} D
.....			
.....			
RESULTAT NET DE L'ASSOCIE (E = A - B - C + D) →			= E <input type="text"/> résultat net à reporter sur la 2042 C

Plus ou moins-value réalisée sur la cession de : _____
Montant :

FRAIS DE VEHICULES			
A compléter en cas de déduction forfaitaire des frais de véhicules			
Modèle du véhicule	Puissance du véhicule	Nombre de km	Montant des indemnités kilométriques